

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 24 mars 2025, à 15h30.

**Sont présents :**

M. Martial Leclerc	Siège #1
M. Bertrand Thibaudeau	Siège #3
M. Denys Leclerc	Siège #5

**Formant quorum** sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

**Sont également présents :**

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière.  
Madame Manon Jobin, Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par intérim.

---

063-03-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 15h30.

**Sur la proposition de** monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** la présente séance est légalement constituée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

064-03-2025

DÉCOMPTE NUMÉRO #7  
MISE AUX NORMES AQUEDUC SAINTE-ANNE (#2018)

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc Plamondon, ingénieur chez CIMA+, nous recommande, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025, le paiement du décompte numéro 7 auprès de Construction Thorco Inc. pour le projet suivant :

- Mise aux normes de l'aqueduc Sainte-Anne (#2018)

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des travaux selon le décompte numéro 7 est de l'ordre de 450 350,21 \$, taxes en sus, correspondant aux travaux du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025 incluant le coût de l'avenant 4 regroupant les directives de changement jusqu'au 28 février ;

**QU'**un montant de 45 035.02 \$ représentant 10 % de la facture soit retenue tel que la recommandation de paiement ;

**Sur la proposition de** monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à Thorco Inc. de l'ordre de 405 315.19 \$, taxes en sus.

**QUE** le coordonnateur de projet en infrastructures municipales soit autorisé à signer ledit décompte numéro et tout document pour donner plein effet aux présentes.

**QUE** le coût de ces travaux soit assumé par le programme PRIMEAU volet 1.2 et inscrit au poste budgétaire « 23 05410 710 » projet #INFHY4018.

**ADOPTÉE**

065-03-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**QUE** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 15h31.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Guillaume Vézina,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Manon Jobin,  
DGA, trésorière-greffière par intérim